ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS



ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

> DOSSIER DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC



ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DOSSIER DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC Renseignements particuliers 1. Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents. Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés. Nombre et pourcentage de personnes entre 18 et 25 ans et entre 26 et 35 ans qui n'ont aucun gain admissible non ajusté pour chacune des trois dernières années. Nombre et type de régimes de retraite administrés par la Régie des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées; b. à cotisations déterminées. Dans les régimes complémentaires de retraite, quel est le nombre de régimes qui sont en déficit à l'heure 5. actuelle? La somme de l'ensemble de ces déficits? 6. Dans les régimes complémentaires de retraite, quel est le nombre de régimes qui ont des surplus à l'heure actuelle? 8. La somme de l'ensemble de ces surplus? Concernant le programme de congés parentaux : a. dépenses encourues pour la mise en place du programme, ventilation par année; b. nombre de fonctionnaires et ou de contractuels affectés à la mise en place du programme, ventilation par année; c. état de situation sur l'avancement des travaux quant à la mise en place du programme. 10. État de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2003-2004, ainsi que les prévisions pour 2004-2005 11. Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour son obtention.

TITRE 1 Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents.

Titre 1: Nombre de demandes de rente de retraite traitées en 2002-2003

Voici le nombre de demandes de rente de retraite traitées pour l'année financière :

Année	Nombre
2003-2004	77 646

Données disponibles en septembre

En 2003-2004, 77 646 demandes de rente de retraite ont été traitées. De ce nombre, 1 219 résultent d'une division de la rente de retraite entre deux conjoints dans le cas où l'un des conjoints n'a pas cotisé au Régime. En 2003-2004, le taux d'acceptation des demandes de rente de retraite de premier niveau a été de 97 %.

TITRE 1a: Nombre et pourcentage d'agents qui traitent les demandes de retraite

	2003-2004		
Nombre d'agents qui traitent exclusivement la rente de retraite	23 agents		
Nombre d'agents qui peuvent traiter la rente de retraite, mais qui traitent principalement un autre type de rente			
Nombre total d'agents qui peuvent traiter la rente de retraite			
% d'agents qui peuvent traiter la rente de retraite sur le total des agents affectés à l'attribution et au suivi des rentes			

qui réalisent l	ivant indique le temps es activités d'attributio	n et de suivi de	re qui a ete es rentes po	paye aux agen our 2003-2004.	is de re
				2003-200	4
Temps supp	lémentaire payé (en h	eures)		8 934	
		;			
					,
		<u>:</u>			

TITRE 2
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années :
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers;
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés.
Nombre de jugement de divorces et de séparations en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années : a. nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b. nombre d'heures supplémentaires payées à ces

Titre 2:	Nombre	de	jugement	de	divo	orces	et	de	séparat	ions	en
	fonction	du	partage o	u d	e la	renoi	ncia	tion	traités	pour	la
	dernière	ann	iée								

En 2002-2003 : nombre de jugements de divorce, de séparation de corps et d'annulation civile de mariage rendus par la Cour supérieure du Québec, et nombre de partages effectués, de renonciations au partage et de demandes refusées par la Régie.

	2002-2003*
Nombre de jugements rendus en matière de divorce, de séparation de corps et d'annulation civile de mariage	25 419
Nombre de partages effectués	8 313
Nombre de renonciations	7 970
Nombre de demandes refusées	694
Total	16 977

^{* -} Données révisées.

En 2002-2003, il y a eu 25 419 ruptures de liens matrimoniaux (divorces, séparations de corps et annulations civiles de mariage) qui auraient pu donner lieu à un partage des droits, et la Régie a reçu 16 977 demandes de partage relatives à ces événements. Parmi les demandes présentées et les jugements reçus relativement à des événements de 2002-2003, 49,0 % ont effectivement fait l'objet d'un partage des droits et 51,0 % n'ont pas résulté en un partage; dans 92,0 % de ces cas, les ex-conjoints y ont renoncé.

Les données pour l'année 2003-2004 sont incomplètes. Elles sont disponibles en juin de chaque année.

jugements de divo	rces et de séparations en 2003-2004
Étapes	Nombre d'employés
Préparation des dossiers	6 agents de bureau dont 80% de la tâche est consacrée au partage
Analyse des jugements	13 agents de rentes dont 60 % de la tâche est consacrée au partage
nombre d'agents pour traiter cette a nières années.	activité a été identique au cours des cinq
. ,	

Le tableau sulvant in rente, dont 60% de la	dique le temps supplé à tâche est consacrée	ementaire qui a e e au partage, pou	ere paye aux age ir l'année 2003-2	anis d e 2004.
			2003-200)4
Temps supplémenta	aire payé (en heures)		0	
•		. *		
				·
	·			
		·		
•				
·				
				٠.
			·	
			•	

		·	
	TITRE	-	
Nombre et pourc entre 26 et 35 an pour chacune des	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus
entre 26 et 35 an	centage de pers s qui n'ont aucu	onnes entre 1 In gain admiss	8 et 25 ans ible non ajus

Titre 3:	Nombre et pourcentage de personnes entre 18 et
	24 ans et entre 25 et 34 ans qui n'ont pas de gains
	cotisables ¹ au Régime de rentes du Québec pour
	2002

Le tableau suivant présente la clientèle du Régime :

Nombre de personnes ayant des gains cotisables¹ au RRQ

Groupe d'âge	2002 ^e
18-19 ans	110 595
20-24 ans	382 415
25 29 ans	380 758
30-34 ans	379 766

e - Données disponibles à la fin mars

Le nombre de personnes n'ayant pas de gains cotisables pour une année donnée correspond à la population du groupe d'âge moins le nombre ayant des gains cotisables. Ce nombre n'est pas présenté mais le pourcentage qu'il représente dans la population est présenté ci-dessous.

Proportion de personnes n'ayant pas de gains cotisables¹

Groupe d'âge	2002 ^e
18-19 ans	40,0 %
20-24 ans	26,2 %
25-29 ans	21,9 %
30-34 ans	23,3 %

e - Données disponibles à la fin mars

La bonne performance économique du Québec au cours des dernières années et le gel de l'exemption à 3 500 \$ lors de la Réforme de 1998 ont permis d'augmenter la participation des jeunes travailleurs et d'améliorer ainsi l'admissibilité aux prestations. Aussi, le pourcentage de personnes de 18 ans et plus qui ne participe pas au Régime est en légère baisse. Une partie d'entres elles sont toujours aux études.

e: Estimation

^{1.} Gains au Québec supérieurs à l'exemption générale (3 500 \$); équivalent aux gains admissibles non ajustés.

7	
) J	
Ω	
D N	
U	
	TITRE 4
	Nombre et type de régimes de retraite administrés par la Régie
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type :
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées;
	des rentes du Québec. Pour chaque type : a. à prestations déterminées; b. à cotisations déterminées.

TITRE 4:	adn non	ninistrés par	la Régie des cipants et b	égimes de retra s rentes du Qu énéficiaires et	ébec,
Description :					
	ébec au 31 n			urveillance de la F claration annuelle	
Type de régime	Nombre de régimes	Nombre de participants actifs	Nombre de participants non actifs et bénéficiaires	Nombre total de participants et bénéficiaires	Actif (M
Simplifié	14	20 186	0	20 186	1
Cotisation déterminée	794	72 177	8 372	80 549	1 8
Prestations déterminées	1 030	477 854	530 472	1 008 326	61 5
Total	1 83 8	570 217	538 844	1 109 061	63 5
·					
	·				

N	
П	
U.	
U	
0	
Π	
Ω	TITRE 5
П	
U D	Dans les régimes complémentaires de retraite, quel est le nombre de régimes qui sont en déficit à l'heure actuelle?
U	
U	

TITRE 5:	Nombre de régimes complémentaires de retraite qui
	sont en DÉFICIT à l'heure actuelle.

État de situation :

Les dernières données disponibles sur la capitalisation et la solvabilité des régimes de retraite proviennent, pour la plupart, d'évaluations actuarielles pour les années 1999 à 2002. Ceci vient du fait que la Loi exige que tout régime à prestations déterminées soit évalué au moins tous les trois ans et qu'elle permet un délai de neuf mois pour transmettre cette évaluation à la Régie. Le tableau suivant, fait au 31 mars 2004, montre la situation des régimes actifs sous la surveillance de la Régie qui enregistraient un déficit.

Répartition des régimes à prestations déterminées selon qu'ils sont en déficit en date de la dernière évaluation actuarielle disponible

Solvabilité et capitalisation
Nombre de régimes
déficitaires
457

Dernière	Base de capitalisation	Base de solvabilité
évaluation	Nombre de régimes	Nombre de régimes
actuarielle	en déficit	en déficit
1999 ou moins	- 11	11
2000	70	66
2001	103	144
2002	151	140
2003	12	10
Total	347	371

	-
TITRE 6	
La somme de l'ensemble de ces déficits?	

TITRE 6 :	La somme de l'ensemble	de ces déficits.
État de situatio	n :	
retraite provienn à 2002. Ceci vie soit évalué au m transmettre cette	onnées disponibles sur la capitalisat ent, pour la plupart, d'évaluations ac nt du fait que la Loi exige que tout ro oins tous les trois ans et qu'elle per e évaluation à la Régie. Le tableau s on des régimes actifs sous la survei	ctuarielles pour les années 1999 égime à prestations déterminées met un délai de neuf mois pour suivant, fait au 31 mars 2004,
·	•	
qu'	partition des régi <mark>mes à prest</mark> ation ils sont en déficit en date de l uarielle disponible	
	Base de capitalisation	Base de solvabilité
	Nombre de régimes	Nombre de régimes
	Nombre de régimes en déficit	Nombre de régimes en déficit
Montant (million \$)		
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét
(million \$) Note : Les huit représentent res	en déficit (2 810,7) régimes de retraite des ancienn pectivement 63 % et 43 % des mo	en déficit (2 734,6) es villes de Montréal et Quét

Π	
N	
N	
Π	
n N	
U .	
U N	
D ,	
J	
Ω	TITRE 7
	TITRE 7
	TITRE 7

TITRE 7 : Nombre de régimes complémentaires de retraite qui sont en SURPLUS à l'heure actuelle.

État de situation :

Les dernières données disponibles sur la capitalisation et la solvabilité des régimes de retraite proviennent, pour la plupart, d'évaluations actuarielles pour les années 1999 à 2002. Ceci vient du fait que la Loi exige que tout régime à prestations déterminées soit évalué au moins tous les trois ans et qu'elle permet un délai de neuf mois pour transmettre cette évaluation à la Régie. La Loi stipule qu'un régime est excédentaire s'il présente un surplus tant selon l'approche de capitalisation que selon l'approche de solvabilité. Le tableau suivant, fait au 31 mars 2004, montre la situation des régimes actifs sous la surveillance de la Régie qui affichaient un surplus.

Répartition des régimes à prestations déterminées selon qu'ils sont en surplus en date de la dernière évaluation actuarielle disponible

Solvabilité et capitalisation
Nombre de régimes
excédentaires
464

Dernière	Base de capitalisation	Base de solvabilité
évaluation	Nombre de régimes	Nombre de régimes
actuarielle	en surplus	en surplus
1999 ou -	50	50
2000	185	189
2001	252	211
2002	83	94
2003	4	6
Total	574	550

7				
J .				
7				
ا ا				
]				
] [
7				
	TITRE 8			
7	La comma de l'ancomble de cos curplus?			
	La somme de l'ensemble de ces surplus?			;
				1
] . [·		
] . [
		·		
			·	
			·	

TITRE 8:	La somme d	le l'ensemble	de ces surpl	us.
État de situation	:	·····		
Les dernières don retraite provienne à 2002. Ceci vient soit évalué au mo transmettre cette présente un surpli solvabilité. Le tabl actifs sous la surv	nt, pour la plupart t du fait que la Loi ins tous les trois a évaluation à la Ré us tant selon l'app leau suivant, fait a	, d'évaluations ac exige que tout re ans et qu'elle per egie. La Loi stipul proche de capitali au 31 mars 2004,	ctuarielles pour légime à prestation met un délai de le e qu'un régime é isation que selor montre la situat	es années 19 ons déterminé neuf mois pou est excédenta n l'approche d
qu'ils	artition des régin s sont en surplu arielle disponible			
	arielle disportible			
Dernière	Base de ca	nitalisation	Base d	e solvabilité
évaluation			Niamahaa	do =4 =:
evaluation Nombre de régimes Nombre de régimes actuarielle en surplus en surplus				
actuarielle Montant (million \$)		plus	en s	
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus
Montant	en sur	plus	en s	urplus

				·
		TITRE 9		
a	. nombre de fo affectés à la	courues pour la ventilation par	a mise en plac r année; t ou de contra	ctuels
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation
b	 dépenses end programme, nombre de fo affectés à la par année; état de situati 	courues pour la ventilation par enctionnaires e mise en place ion sur l'avanc	a mise en plac r année; t ou de contra du programme ement des trav	ctuels e, ventilation

(Régime d'assurance parentale)							
La Régie a effectué en 2003-2004 des travaux pour l'équivalent de 90 jours-personnes et 53 000 \$ pour évaluer différents scénarios de relance du Régime québécois d'assurance parentale. Cette dépense sera facturée au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour que la Régie soit remboursée au 31 mars 2004.							
Aucun t	Aucun budget n'est prévu pour la prochaine année (2004-2005).						
			,				
							•
			•				
						•	
	·	•					

0		
U		
Π		
Ц		
Ω		
U .		
Π		
	TITRE 10	
U	État de situation du suivi donné aux engagements contenus	
	État de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	État de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003- 2004.	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-2004.	
	dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003, ainsi que les prévisions pour 2003-	

TITRE 10	contenus dan	ion du suivi donné s le plan Québec-F ées pour 2003-2004 05	Régions en préc	isant les
La Régie de	es rentes du Québe	ec n'est pas concernée p	oar le plan Québec-	Régions
		·		
		·		
		•		
		•		
			·	·
		·		

Π	
n .	
U.	
	TITRE 11
	Dave las demandes de retreite per Internet et la
	Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP)
Π	demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour son obtention.
Ω	
Ù	
Ω	

Titre 11 : Pour les demandes de retraite par Internet et le programme
SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès
personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai
moyen pour son obtention.

Codes d'accès personnel (CAP)

Solution d'authentification de la clientèle internaute par pairage de données mis en ligne le 3 novembre 2003.

Sommaire des volumes

	Nombre de CAP demandés	Nombre de CAP émis (accordés) suite à une demande	Nombre de CAP émis non demandés *
Novembre 2003	2 150	2054	
Décembre 2003	863	816	
Janvier 2003	1 794	1705	
Février 2003	19 429	18789	
Mars 2003	4 932	5359	4587
Total	29 168	28723	4587

^{*} Émis aux cotisants de 59 ans et 6 mois qui approchent de la retraite dans le cadre de la promotion des services **netRégie**.

Délai moyen de traitement : 36 heures